



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2024
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne,

Soulignant l'importance de l'action diplomatique en cours menée par l'Égypte, les États-Unis d'Amérique et le Qatar, qui vise à parvenir à un accord global de cessez-le-feu en trois étapes,

1. *Se félicite* de la nouvelle proposition de cessez-le-feu annoncée le 31 mai, qu'Israël a acceptée, *demande* au Hamas de l'accepter également et *exhorte* les deux parties à en appliquer pleinement les dispositions, sans délai et sans condition ;

2. *Note* que l'application de cette proposition permettrait d'obtenir les résultats suivants, en trois étapes :

a) Étape 1 : cessez-le-feu immédiat, total et complet et libération d'otages, notamment des femmes, des personnes âgées et des blessés, restitution des dépouilles d'otages ayant été tués, échange de prisonniers palestiniens, retrait des forces israéliennes des zones peuplées de Gaza, retour des civils palestiniens dans leurs foyers et leurs quartiers dans tous les secteurs de Gaza, y compris dans le nord, et distribution sûre et effective d'une aide humanitaire en quantité suffisante dans toute la bande de Gaza à tous les civils palestiniens qui en ont besoin, y compris d'unités de logement fournies par la communauté internationale ;

b) Étape 2 : avec l'accord des parties, cessation permanente des hostilités, en échange de la libération de tous les autres otages qui se trouvent encore à Gaza, et retrait total des forces israéliennes de Gaza ;

c) Étape 3 : lancement d'un vaste plan pluriannuel de reconstruction de Gaza et restitution aux familles des dépouilles des otages décédés qui se trouvent encore à Gaza ;

3. *Souligne* que, d'après la proposition, si les négociations durent plus de six semaines pour l'étape 1, le cessez-le-feu se poursuivra pendant toute la durée des négociations, et se félicite que les États-Unis d'Amérique, l'Égypte et le Qatar soient disposés à faire en sorte que les négociations se poursuivent jusqu'à ce que tous les accords aient été conclus et que l'étape 2 puisse commencer ;



4. *Souligne* qu'il importe que les parties respectent les dispositions de cette proposition une fois qu'elle aura été approuvée et demande à tous les États Membres et à l'Organisation des Nations Unies d'appuyer son application ;

5. *Rejette* toute tentative de changement démographique ou territorial dans la bande de Gaza, y compris tout acte visant à réduire le territoire de Gaza ;

6. *Réaffirme* son attachement sans faille à la vision de la solution des deux États où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et, à cet égard, souligne l'importance d'unifier la bande de Gaza avec la Cisjordanie, sous l'Autorité palestinienne ;

7. *Décide* de rester saisi de la question.
